

ASSOCIATION "LES LAURIERS"

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Novembre 2015

RAPPORT FINANCIER 2014-2015

➤ Introduction

La tenue des comptes de l'association et l'établissement des tableaux de synthèse ont été effectués par la trésorière Catherine Stoven. L'ensemble a été contrôlé et validé par le président Thierry Frayssinet et par le secrétaire Alain Joly.

L'exercice objet du présent rapport couvre une durée de 12 mois, s'étalant du 1 septembre 2014 au 31 août 2015, au même titre que l'exercice précédent.

L'ensemble des opérations financières est enregistré dans un journal comptable, consultable sur demande par tout adhérent.

Les tableaux de synthèse qui vont vous être présentés et commentés sont les suivants :

- compte de résultat : présentant l'ensemble des charges et des produits de l'exercice
- bilan : donnant une vision patrimoniale de l'association depuis son lancement
- budget prévisionnel pour l'exercice suivant

Le rôle du rapport financier est de vous présenter les comptes de l'association de manière honnête et transparente.

➤ Situation générale

Cette année a vu un léger tassement de nos adhésions (134 au lieu de 150).

Les inscriptions à l'école de tennis ont suivi cette tendance (28 inscrits contre 32 l'an dernier).

Les chiffres clés de l'exercice :

Produits de l'exercice : 9 055,98 €, dont 4 907 € pour l'école de tennis, soit 54,19 %

Charges de l'exercice : 9 130,85 €, dont 4 748,78 € pour l'école de tennis, soit 52 %

Résultat : déficit de 74,87 € après une reprise de provisions de 550 €

Total du Bilan : 2 174,20 €

Trésorerie : 2 174,20 €

A noter que la Mairie de Lauret a maintenu sa subvention de 600 € qui a été entièrement affectée au fonctionnement de l'école de tennis, nous permettant d'équilibrer celle-ci (+ 158 €).

L'école maternelle de Lauret a cette année encore eu recours à la mise à disposition par l'association d'un moniteur de tennis (Sylvia Desgropes) pour une initiation effectuée auprès des petits. 16 heures ont été dispensées et facturées par Les Lauriers à l'école pour un montant de 432 €.

Nous avons obtenu par ailleurs une subvention de 800 de la FNSMR qui nous a permis renouvellement et achat de matériel pour la section escalade (1667 ,83 €). Nous avons, pour compléter la subvention, utilisé une partie des provisions constituées au cours des exercices passés pour un montant de 550 €.

L'association conserve encore, en cette fin d'année, une réserve de 550 €.

Il nous faut être attentif à cette diminution du montant des provisions, celles-ci servant essentiellement à compenser des charges exceptionnelles ou des manques sur des produits attendus.

La trésorerie de l'association reste saine 2 174,20 € :

1255,78 € sur le compte courant

918,45 € sur le livret A

➤ **Point sur les sections :**

Nous avons toujours 4 sections principales : rando, VTT, escalade et tennis.

L'an dernier pour répondre à une demande d'adhérents, nous avons essayé de démarrer une section jeux de sociétés. Cette activité peine un peu, Elle n'était pas soumise cette année à cotisation. Nous avons aussi du mal à trouver une salle.

L'acquisition de matériel pour la section escalade a représenté la plus grosse partie des dépenses d'équipement, suivie par la section tennis avec encore quelques achats (remplacement de la vitrine cassée notamment).

L'école de tennis est le poste le plus important (50%) aussi bien en recettes qu'en dépenses pour la partie fonctionnement. Nous avons 2 moniteurs (Salaires et charges).

Les sections rando et VTT demandent peu d'investissement financier.

➤ **Compte de résultat :** (cf document en annexe)

Rappel : Le compte de résultat correspond au détail des produits et des charges au cours d'un exercice comptable. Il reflète l'activité de l'entreprise. Il définit le résultat de l'exercice (bénéfice ou déficit).

1/ Produits par poste :

- Produits de l'activité (766 €) : Il s'agit de la prestation d'initiation tennis faite auprès de l'école maternelle (432 €), des inscriptions pour participation au tournoi de tennis de l'association (24 €) et des forfaits de location du cours de tennis (310 €) (Auberge du Cèdre, gîtes et forfaits particuliers).
- Cotisations sports loisirs et école de tennis (6285 €) : adhésion à l'association (1300 €), cotisation Rando + VTT + Escalade (465 €), cotisation tennis loisir (615 €), école de tennis (3875 €) et licence FFT prise seule (30 €).

- Subventions (1400 €) : Mairie de Lauret (600 €) et subvention FNSMR (800 €)
- Produits financiers (39,98 €) : Intérêts du livret A
- Reprises de provisions (550 €) : pour compléter les achats du matériel d'escalade
- Produits exceptionnels (15 €) : régularisation d'une location pour le terrain de tennis de l'année N-1 (produit sur exercice antérieur)

2/ Charges par poste :

- Achats (2 597,76 €) : matériel d'escalade (1 667,83 €), balles et lots tournoi (93,91 €), clés tennis et vitrine (378,20 €), logiciel rando (24,99 €), VTT outil multifonction (26 €), Fournitures administratives (83,03 €), achats divers pots (323,80 €).
- Services extérieurs (2 138,50 €) : Adhésions FFT et FNSMR (186 €), achats de licences FNSMR (1142,10 €), achats de licences FFT (468 €), inscription équipe jeunes en tournoi FFT (16 €), plaquettes de présentation (240 €) et frais bancaires 86,40 €).
- Frais de personnel (4 073,79 €) : Salaires nets (2 864,70 €), charges (1 106 €) et médecine du travail (103,09 €).
- Charges exceptionnelles (320,80 €) : Salaires des moniteurs de tennis pour le mois d'août 2014 (charges sur exercice antérieur).

- Les contributions volontaires en nature :

Il faut rappeler ici que sans la participation des bénévoles pour la gestion de l'association, la préparation et l'animation des activités, l'entretien du tennis, l'animation et la maintenance du site Web, rien ne serait possible. Nos ressources financières ne seraient pas suffisantes. Comme le mentionne le tableau en bas du compte de résultat, les adhérents bénévoles sont la ressource principale de l'association.

➤ **Le Bilan** : (cf document en annexe)

Rappel : le bilan présente au terme de l'exercice le patrimoine de l'association. D'un côté le passif qui correspond aux ressources de l'autre l'actif qui indique la manière dont ces ressources sont utilisées.

1/ La passif :

- le report des fonds propres à la fin de l'exercice précédent (1 699,10€)
- le résultat de l'exercice que nous clôturons (74,87 €)
- Ceci nous donne un solde de nos fonds propres de 1 624,23 €.
- Provisions (en prévoyance de charges exceptionnelles) (550 €)

2/ L'actif :

- Pour l'association, cela correspond à notre trésorerie, 1255,78 € pour le compte courant, 918,45 € pour le livret A

La trésorerie est en baisse par rapport à l'exercice précédent, l'association ayant utilisé une partie des provisions pour l'acquisition du matériel d'escalade en complément de la subvention de la FNSMR .

➤ **Le prévisionnel 2015-2016** : (cf document en annexe)

Côté produits :

L'évolution des tarifs d'adhésion et l'augmentation des effectifs de l'école de tennis (28 à 37), nous place dans la perspective d'une progression importante de nos produits (de 6 285 à 9000 €).

La subvention de la mairie serait divisée par deux passant de 600 € à 300 €. Il est à noter que pour compenser, la mairie propose de prendre à sa charge la facture d'achat d'un nouveau filet (100 €). Nous n'avons pas inscrit de subvention de la part de la mairie de Valflaunès, ni la facturation de la prestation d'initiation à l'école maternelle car rien n'est sûr de ce côté là.

Une subvention inattendue de la FFT nous a été versée pour un montant de 300 € dans le cadre d'une opération d'aide au développement des petits clubs en zones rurales. Cette dernière sera affectée au développement du tennis loisir.

Côté charges :

Des achats importants ayant été réalisés au cours de l'exercice clôturé, nous avons diminué ce poste de manière significative (2 598 à 1 900 €).

Les prestations augmentent du fait du nombre accrus de licenciés FFT (2 138 à 2 500 €).

Les frais de personnel (salaires, charges, formation professionnelle) progressent (4 171 € à 5 104 €) en rapport avec l'augmentation du nombre d'heures dispensées.

Il nous faudra peut-être aussi avoir recours à une complémentaire santé. Nos salariés ayant plusieurs employeurs, nous ne savons pas encore s'ils passeront par nous.

Compte-tenu de tous ces éléments, nous prévoyons un léger bénéfice de 136 €. La trésorerie augmentera donc d'autant pour atteindre 2 310 €. Le niveau des provisions restera stable à 550 €

Il faudra maintenir cette tendance dans les exercices à venir afin de garder une marge de manœuvre raisonnable à l'association.

Lauret le 13 novembre 2015

La trésorière, Catherine STOVEN